COMMUNIQUE

Avis d'appel d'offres N° 191/26/CAOI relatif aux conditions de sélection des sociétés pour la fourniture des intrants agricoles, campagne 2027-2028.

Le Président de la Commission chargée de l'organisation de l'appel d'offres pour l'importation et la distribution des intrants agricoles au titre de la campagne 2027-2028, invite par le présent avis, les fournisseurs professionnels d'intrants agricoles internationaux, nationaux et les sociétés d'égrenage de coton installées au Bénin désireux de fournir sur financement propre les intrants nécessaires à la production cotonnière de la campagne 2027-2028, à postuler pour l'importation et la distribution dans toutes les CVPC du territoire national suivant CAF sous palan Port de Cotonou et en position rendus magasins CVPC de divers intrants agricoles aux producteurs des communes cotonnières au titre de la campagne 2027-2028.

Lesdits intrants sont répartis en deux (02) lots comme suit, chaque lot est indivisible :

LOT 1- DES ENGRAIS

- **Engrais SSP**
  - 27 500 tonnes + 8% d'Engrais Super Simple Phosphate
- **Engrais KCl**
  - 27 500 tonnes +8% d'Engrais KCl
- **Engrais coton NPKSB**
  - 82 500 tonnes +8% d'Engrais composé complexe ou dit de Bulk-Blending 14-18-18- 6-1
- **Engrais Urée**
  - 55 000 tonnes +8%, 46% d'N (Azote)
- **Engrais vivriers NPKSBZn**
  - 15 000 tonnes d'Engrais composé complexe ou dit de Bulk-Blending 13-17-17-6-0,5-1,5 dont 1 500 tonnes de stock tampon.

LOT 2 DES PESTICIDES

➢ Les herbicides coton

- 2 079 000 litres d'Herbicide total (Killer 480 SL), soit 1 925 000 litres pour couvrir les besoins suivant l'historique de consommation et 154 000 litres (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 950 400 litres d'Herbicides sélectifs de pré-levée (Cotochem G 560 SC et Cottonex PG 560 SC), soit 880 000 litres pour couvrir les besoins suivant l'historique de consommation et 70 400 litres (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 891 000 litres d'Herbicides sélectifs de post-levée (Deal Plus 110 OD), soit 825 000 litres pour couvrir les besoins suivant l'historique de consommation et 66 000 litres (8%) pour servir de stock de sécurité.

➢ Les insecticides coton

- 1 738 000 Flacons de produits contre les jassides, soit 1 100 000 Flacons pour le traitement 1 dans les trois zones, 550 000 Flacons pour les traitements d'appoint et 88 000 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 1 188 000 Flacons de Produits Alternatifs en 1ère Fenêtre, soit 1 100 000 Flacons pour le traitement 2 dans les trois zones et 88 000 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 1 188 000 Flacons d'anti jasside et anti carpophage, soit 1 100 000 Flacons pour le traitement 3 dans les trois zones et 88 000 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 1 376 006 Flacons de binaires acaricides à faible concentration, soit 1 274 080 Flacons pour le traitement 4 dans les zones 1 et 2 puis le traitement 5 dans la zone 2, et 101 926 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 316 354 Flacons de binaires acaricides à forte concentration, soit 292 920 Flacons pour les traitements 4 et 5 dans la zone 3 et 23 434 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 1 713 463 Flacons de Produits Alternatifs contre la deuxième génération d'*Helicoverpa armigera*, soit 1 586 540 Flacons pour les traitements 5 et 6 dans la zone 1, puis le traitement 6 dans la zone 2, et 126 923 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité ;
- 275 000 Flacons de produits alternatifs en appoint, prévus pour couvrir environ 25% des objectifs d'emblavures afin de lutter contre les attaques imprévisibles des carpophages et surtout de *Helicoverpa armigera*.

- 673 088 Flacons de Produits Ternaires ou binaire aphicide, 623 230 Flacons pour les traitements 6 et 7 dans la zone 3, puis le traitement 7 dans les zones 1 et 2, et 49 858 Flacons (8%) pour servir de stock de sécurité.

NB :

- ***Les spécifications techniques des produits, de leurs emballages et des marquages sont indiquées en annexe 1 au cahier de charges.***
- ***Tous les insecticides seront conditionnés dans les emballages pour le traitement d'un demi-hectare sans fractionnement du contenu.***

Remarque :

Certains insecticides éligibles et insérés dans ce cahier de charges, ont leur Agrément - Homologation ou Autorisation Provisoire de Vente qui arrivent à termes au mois de décembre 2026. En conséquence, ils ne pourront être fournis qu'à condition que les formalités de leur renouvellement soient accomplies.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou les deux (2) lots. Chaque lot est indivisible.

Les adjudicataires devront, sur financement propre, importer au Bénin en position CAF sous palan Port de Cotonou au plus tard 90 jours après la notification, les quantités de produits composant leur lot. Ils devront, à partir de sous-palan Port de Cotonou distribuer aux CVPC dans un délai de 60 jours, après les contrôles de qualité d'usage, lesdits intrants aux magasins CVPC sous le contrôle de l'AIC.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir de plus amples informations au Secrétariat Permanent de **l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC). Arrondissement de Dandji, quartier Finagnon, lot 4012, Akpakpa, Cotonou ; 06 BP 18**

Tél. (229) 01 99 99 10 01 ; Email : info@aic.bj

Le dossier d'appel d'offres pourra être acheté auprès du Secrétariat Permanent de l'AIC à l'adresse ci-dessus indiquée moyennant paiement d'une somme non remboursable de dix millions (10 000 000) de francs CFA.

Toutes les offres doivent être déposées à l'AIC au plus tard le **04 novembre 2026 à 09 heures** précises et comporteront une garantie bancaire de soumission et de bonne exécution délivrée par une banque installée au Bénin de montant correspondant à :

- Pour le Lot 1 des engrais (SSP, KCl, NPKSB coton, NKPSBZn vivriers, Urée), Deux milliards (2 000 000 000) de Francs CFA sous forme de chèque certifié ou chèque de banque en faveur de l'AIC.
- Pour le Lot 2 des pesticides (Insecticides et Herbicides coton), Deux milliards (2 000 000 000) de Francs CFA sous forme de chèque certifié ou chèque de banque en faveur de l'AIC.

Les plis seront ouverts le **04 novembre 2026 à 11 heures** dans la salle de conférence de l'hôtel Novotel Orisha de Cotonou, en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

Cotonou, le 05 octobre 2026

Fédération Nationale des CVPC du Bénin * Le Président

Gani TAMOU BADOU

Président de la Commission Chargée de l'organisation des appels d'offres pour l'importation et la distribution des intrants agricoles Campagne 2027- 2028

Association Interprofessionnelle du Coton * A. I. C. * Le Secrétaire Permanent

Maurel ADONON

Vice-Président de la Commission Chargée de l'organisation des appels d'offres pour l'importation et la distribution des intrants agricoles Campagne 2027- 2028.